

Conférence sur les manutentions de personnes

Troisième journée Santé & Travail de Saint-Malo

2^{ème} PARTIE

Antoine DE LIPOWSKI Ingénieur Conseil

Le 19 octobre 2010

Comment mettre en œuvre un plan d'actions ?

La démarche à adopter

- ◆ Mettre en œuvre une **démarche collective, participative** qui regroupe **différentes compétences** et ce jusqu'à la validation des solutions.
- ◆ Utiliser une méthode permettant de repérer les situations à risques, les analyser, rechercher des solutions et évaluer les résultats.

Repérer

L'objectif est d'**identifier les situations dangereuses** en interrogeant les acteurs de prévention : salariés, médecins du travail..., en consultant le document unique, en se basant sur les statistiques accidents du travail et maladies professionnelles.

Analyser

Il s'agit essentiellement de mettre en évidence les origines des risques en observant la situation **réelle** de travail et en **s'entretenant** avec les **personnes concernées**.

L'analyse pourra faire appel à différentes investigations : étude bibliographique, mesures...

Repérage + Analyse → Hiérarchisation des actions possibles

Mettre en place un plan d'actions



Évaluer l'action

L'évaluation permet :

- D'apprécier la qualité et l'efficacité de l'action
- De s'assurer que la dynamique perdure

Elle peut porter sur :

- Les moyens (nombre de lits adaptés, aménagement de situation...)
- Les résultats (nombre d'accidents du travail et maladies professionnelles, plaintes du personnel, santé, ambiance de travail, absentéisme...)

Intervention de Mme RAGUENES

Référente PRAPSS au sein de l'EHPAD Maison Saint-Joseph
à Bourg-Blanc (29) ...